



Livret d'accueil

PRENDRE CONTACT

NICOLE ORTIS CONSULTANTS

13 rue Buffon 21240 Talant

03 80 53 72 87

n.ortis.consultant@wanadoo.fr

www.nicoleortisconsultants.fr / www.lapprenticien.fr



N° TVA intracommunautaire : FR38477510283 -
RCS : DIJON 477 510 283 - **SARL** Capital 10.000 €
Organisme de Formation : n° 26 21 0 1676 21

PRESENTATION DE NICOLE ORTIS CONSULTANTS

Nicole Ortis Consultants est un cabinet spécialisé dans la formation et le coaching installé à Dijon depuis plus de 20 ans.

Nicole ORTIS et Pascale Corbin-Kurtz (formatrices et coach) interviennent dans les domaines d'activités suivant :

- ↳ La formation professionnelle continue en entreprise
- ↳ La formation professionnelle continue et le coaching pour les particuliers
- ↳ Le coaching et la préparation mentale dans le monde sportif

Notre spécificité

« Apprendre à Apprendre » : repérer les obstacles, transformer les échecs en axes de progrès, modéliser les réussites, bâtir le projet. Nous déterminons lors du premier rendez-vous avec la/les personnes l'opportunité du parcours à mettre en place.


Nous adaptons nos prestations aux personnes en situation de handicap. Pour les personnes à mobilité réduite, nous pouvons disposer de locaux répondant aux critères d'accueil correspondant à leurs besoins. Dans les autres situations de handicap, nous contactons notre réseau d'organismes et de structures spécialisées afin d'obtenir avis et conseils voire de définir les possibilités de mise en place d'actions de compensation. L'objectif est d'offrir les meilleures conditions de formation.

Nos formations nécessitent le seul prérequis de savoir lire et écrire. Nous nous adaptons à tous nos publics.

Exemples de thématiques dispensées

↳ **Les actions auprès des entreprises** : développer les compétences des collaborateurs en apprenant à apprendre selon la méthode de l'Apprenticien®, manager (stratégies, postures et outils), entretien annuel d'évaluation, gestion de conflits, travail d'équipe, cohésion d'équipe (teambuilding), développer sa manière d'apprendre pour plus d'efficacité, formation pour les comités de direction, améliorer la communication / efficacité, gestion du temps et des priorités, gestion du stress, RPS (Risques Psycho-sociaux), rendre le manager « coach », redéploiement vers de nouveaux métiers, accompagnement au changement (lors d'un rachat d'entreprise ou d'une fusion...), acquisition, modélisation, transfert de compétences (lors d'un départ à la retraite d'un salarié sur un poste non formalisé reposant sur une compétence acquise au fur et à mesure de l'expérience...), management efficace des équipes, gestion des émotions pour des transactions gagnant-gagnant , conduite de projet...

↳ **Les actions dans le monde sportif** : Accompagnement en préparation mentale (apprendre à positiver son jeu, développer les techniques de visualisation, comprendre le rôle de la perception dans le geste technique, découvrir le rôle des émotions, accepter d'apprendre de l'erreur, prendre contact avec ses stratégies) et des aides auprès des clubs sportifs pour se maintenir dans leur division ou à accéder à la division supérieure.

 **Les actions auprès d'une clientèle individuelle** : Accompagnement dans un parcours sur mesure, permettant de dépasser des limites personnelles en développant l'adaptabilité et la créativité de chacun. En direction d'un public d'adultes, de parents, d'enfants, de couples...

Après son référencement sur Datadock en 2017, notre cabinet a obtenu le 22 décembre 2020 le label Qualiopi, le nouveau référentiel qualité des organismes de formation.



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie
ACTIONS DE FORMATION

L'EQUIPE DE FORMATION

Nicole Ortis

Gérante, référente pédagogique, formatrice et coach

- Formatrice et coach (depuis 1992)
- Dirigeante de Nicole Ortis Consultants (1999)
- Formalisation et dépôt de la méthode L'Apprenticien® (2005)
- Création du cursus d'Apprenticien® : parcours de formation de 216h
- Création du jeu L'Apprenticien® (2007), version Parents-Enfants-Ecole(2014)

- Professorat de Lettres certifié dans l'Education Nationale (1969 – 1992)
- Formation des enseignants au concept « Apprendre à apprendre » (1982 – 1992)
- Maître praticienne en Programmation Neuro Linguistique et en Hypnose Ericksonienne

Pascale CORBIN-KURTZ

Formatrice et coach - référente handicap et qualité

- Formatrice et coach (au sein du cabinet depuis 2016)
- Animatrice du Jeu l'Apprenticien® (depuis 2014)
- Cursus de formation l'Apprenticien® (2012-2015)

- Créatrice-gérante de Jardin par Nature (2011-2019)
- Administratrice d'Antenne France Télévisions (2002–2009)
- Chargée de communication pour les entreprises (1998–2002)
- Directrice de production TV Léo Productions (1990-1998)
- Réalisatrice et assistante-réalisation TV (1987-1990)

NOS REFERENCES

Entreprises

MACIF – Cartier - Caisse d'Épargne – Elabor - Mulot et Petitjean – Festins – MDSA – Nespresso – Synergence – Deloitte – Proteor - Virly – IFG – Hitachi – Ford – Entreprise Dijonnaise - AGF Guadeloupe – URGO - Giepac Bourgogne - Tangara - Ascenseur Service – KeepCool - CIC Habitat – CILCO – Vedrenne - Lyonnaise des Eaux – BFC Tourisme – FP2G– Baltard Investissement - SAS ROZOY – Sodiver – CCCroissance - Sobem Scame – Domaine Thevenot Lebrun – KeepCool – ADS Expert - Academie Bayard – ALDI - MGEN - Imprimerie Fuchey – ADEE – Soberfi – Engie...

Collectivités territoriales, institutions et associations

DRAC – Sénat – INRA – IRFA - DUI Pédagogie Médicale – Pôle Emploi – Mairie de Dijon – Mairie de Gurgy – ADMR – Creativ' – Mission Locale – Compagnie des CGP - SDIS 21...

Les organismes professionnels

APH21 - APM – MEDEF - CCI - CGPME - Jeune Chambre Economique

Hôtellerie

Pierre & Vacances Martinique - Château Golf de Belesbat - Hôtel Karibéa Guadeloupe - groupe hostellerie Jacquier (Ibis, la Cloche, Mercure...)

Médical

D.inter-universitaire médical - Dijon Radiologie des Halles - Ordre des Médecins – Kinésithérapeutes

Sport

-Golf professionnel: préparation mentale de Patricia Meunier-Lebouc pendant 13 ans de ses premières succès jusqu'à sa grande victoire au Kraft Nabisco Championship (USA)
-Team de golfeurs professionnels : Bleu Blanc Golf, White Ball Corp, AGF...
-Club de Football : DFCO DIJON
-Club de Rugby : Stade Dijonnais

Conférences :

Organismes professionnels : APH21, IFG, CCI Dijon, CGPME, Jeune Chambre Economique, MEDEF, Banque-Populaire, Abreuvoir à Salives...

NOS REFERENTS THEORIQUES

L'éducabilité cognitive

L'intelligence n'est pas fixée une fois pour toute. Les conduites intelligentes s'apprennent. "Apprendre à apprendre, c'est structurer ses capacités mentales pour avoir un comportement adapté à son environnement... "

La Programmation Neuro-Linguistique (PNL)

Elle nous aide à comprendre le rôle de nos représentations mentales et à développer une stratégie de réussite en améliorant nos performances. « *La PNL est donc une éducation du cerveau.* », affirme Richard Bandler.

La perception et le monde sensoriel

Notre vie quotidienne sur laquelle pèse le stress, nous prive souvent de la subtilité de nos canaux sensoriels. Réapprendre à voir, entendre, sentir, c'est élargir sa perception du monde et se rendre plus efficace dans nos interrelations.

La Notion de Projet

L'ADVP (aide au développement vocationnel et personnel) est une méthode canadienne qui permet de découvrir l'éducation des choix, donc de trier et de hiérarchiser ce qui est important pour chacun d'entre nous dans la construction de nos projets.

Le PADECA de Jean Berbaum (Programme d'Aide au développement de la Capacité d'Apprendre) propose une méthode pour développer le savoir apprendre.

La systémie

Une famille, une entreprise, un lycée... sont composés d'éléments en interaction les uns avec les autres. Le fait de faire bouger l'un de ces éléments entraîne des changements dans l'ensemble de la structure. Cette notion permet d'avoir un regard plus global sur les systèmes dans lesquels nous vivons et ainsi de mieux les comprendre pour agir plus efficacement dessus.

La créativité

Elle s'élabore en trois étapes :

- rassembler et associer consciemment et inconsciemment les informations,
- créer des liens novateurs en rapprochant des notions apparemment isolées les unes des autres,
- atteindre le « ça y est, j'ai trouvé... eurêka ! »

L'analyse transactionnelle

Elle place chacun d'entre nous dans des positions de vie où nous sommes soit dans le rôle de « parent, soit dans celui d'enfant, soit dans celui d'adulte ». Expliciter ces différentes positions éclaire les interrelations entre les hommes et permet de progresser dans notre communication et dans nos transactions.

Le monde émotionnel

La réflexion sur ce thème s'appuie sur les travaux du Professeur Antonio Damasio qui dirige le département de neurologie de l'université de l'Iowa aux USA (auteur du livre "L'erreur de Descartes ou la raison des émotions"). Il est nécessaire de percevoir qu'au-delà de l'aspect rationnel de notre réflexion, nos émotions parasitent fréquemment nos interrelations à notre insu en développant des stratégies inadaptées qui nous empêchent d'atteindre nos objectifs.

🐦 **La pédagogie intégrative**

Faire vivre des expériences, des exercices donne sens aux documents théoriques transmis.

🐦 **La visualisation**

Cet outil performant nécessite un travail progressif (aller du général aux détails et inversement). Destiné aux enfants, adolescents ou adultes sans écran mental, il permet de faire bouger les critères de sensorialité pour transformer l'émotion.

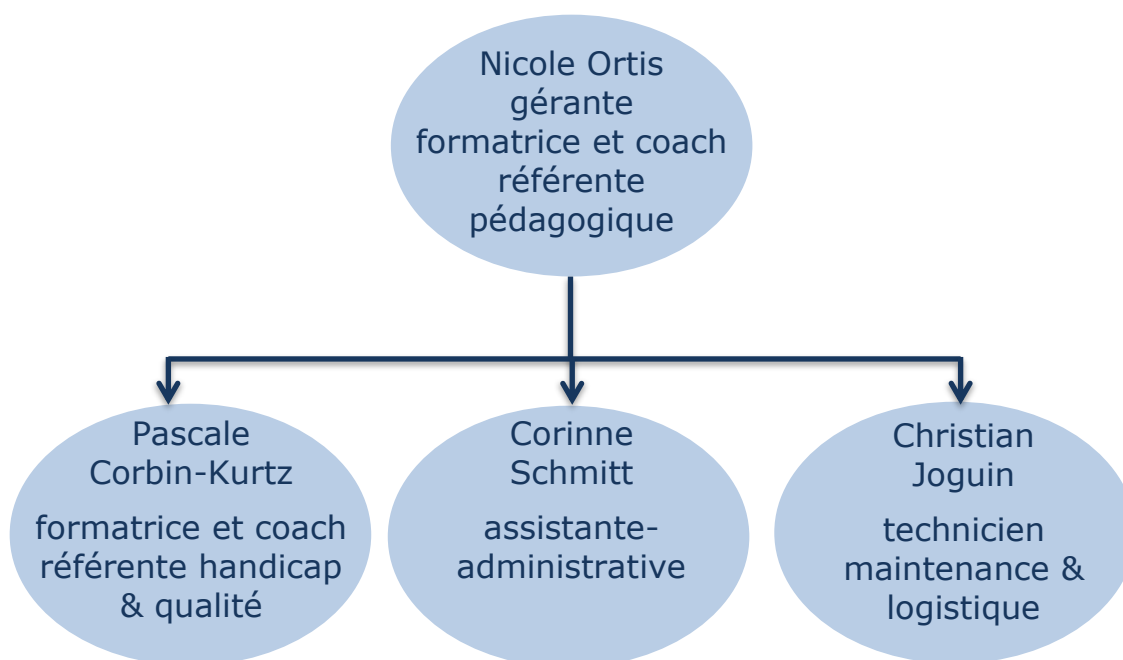
🐦 **L'Hypnose Ericksonienne**

Pour les personnes en stratégie défensive ou dans la difficulté de se brancher sur soi, elle permet d'appliquer des outils de guidance et des méthodes. En ayant accès aux zones basses de la personne, des remédiations peuvent être mises en place et parfois à son insu.

🐦 **L'intelligence émotionnelle**

Elle constitue la base indispensable pour percevoir, comprendre, utiliser et gérer ses émotions.

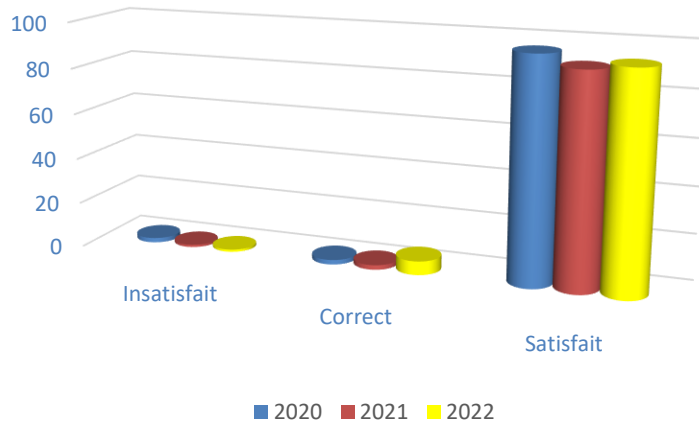
L'ORGANIGRAMME



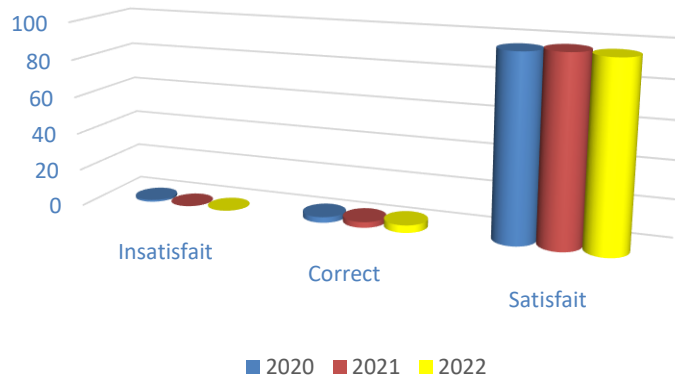
NOS RESULTATS

Depuis 2018, nos clients évaluent nos prestations.

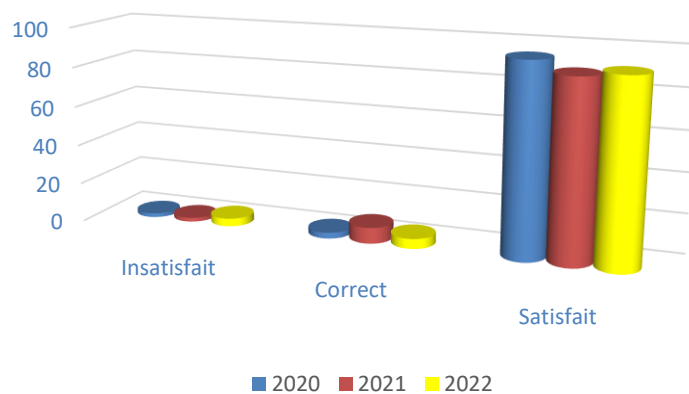
Atteinte des objectifs



Déroulement et contenu pédagogiques



Recommandation stage



ACCUEIL DE NOS FORMATIONS

Nous assurons nos prestations, selon la demande, au sein de

- ↳ l'entreprise commanditaire,
- ↳ notre espace de formation (jauge de 12 personnes) équipé de vidéoprojecteur, paperboard et connexion wifi,
- ↳ nos 3 bureaux pour les parcours individuels (en présentiel ou à distance),
- ↳ deux salles répondant aux critères d'accueil des personnes en situation de handicap, d'un nombre élevé d'apprenants et satisfaisant le protocole sanitaire
 - Le Neuf Bis 9 bis Boulevard Voltaire 21000 Dijon (03 80 63 14 63)
 - Hôtel Mercure Dijon Centre Clémenceau 22 Boulevard de la Marne 21000 Dijon (03 80 72 31 13).

MODALITES PRATIQUES

↳ **Trajet en bus ou tramway depuis la gare SNCF pour**

- le cabinet : bus L5, arrêt Herriot (Talant)
- Le Neuf Bis : bus L3, arrêt lycée H.Fontaine
- l'hôtel Mercure : tramway T1, arrêt Auditorium

↳ **Hôtels**

- Hôtel Castel Burgond 9 route de Troyes 21121 Daix - 03 80 56 59 72
- La Bonbonnière 24 rue des Orfèvres 21240 Talant - 03 80 57 31 95
- B&B Hôtel 5 rue du Château Place Grangier 21000 Dijon - 0892 70 75 06
- Hôtel restaurant Campanile 15-17 Avenue Foch 21000 Dijon - 03 80 43 40 01
- Hôtel Ibis Dijon Gare 15 A Avenue Albert 1^{er} 21000 Dijon - 03 80 43 01 12
- Le Jacquemart 32 rue Verrerie 21000 Dijon - 03 80 60 09 60

↳ **Restaurants**

- Les Lauriers 17 rue Paul Langevin 21240 Talant - 03 80 55 19 53
- Les Bistrotines 170 avenue Victor Hugo 21000 Dijon - 03 80 57 15 19
- La Grapillotte 5 rue des Grande Varennes 21121 Ahuy - 03 80 55 59 60
- O Loup Blanc 7 rue de l'Aqueduc Darcy 21121 Ahuy - 03 80 38 13 46

... et un large choix dans le centre historique de Dijon

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Nicole Ortis Consultants, soucieuse de la protection de vos données personnelles, a mis à jour ses conditions générales d'utilisation des données collectées dans le cadre de l'application du RGPD (règlement général de la protection des données personnelles). Vous pouvez consulter notre nouvelle déclaration sur les données personnelles sur notre site en cliquant [ICI](#)
Si vous souhaitez demander à modifier vos données personnelles ou ne plus recevoir d'information de notre part, nous vous remercions de le signaler en écrivant à n.ortis.consultant@wanadoo.fr

NOTRE REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement intérieur, établi conformément aux articles L6352-3 et L6352-4 et R6352-1 à R6352-15 du code du travail s'applique à tout.e apprenant.e, et tout.e accompagnateur/trice, tous ci-après désignés « Les apprenants ». Il s'applique pour toute la durée de la formation suivie. Le présent règlement a pour objet de définir les règles générales d'hygiène et de sécurité.

Article 1 - Principes généraux

La prévention des risques et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
- de toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation soit par le constructeur ou le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque apprenant.e doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité.

S'il constate un dysfonctionnement de système de sécurité, il en averti immédiatement Nicole Ortis.

Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Article 2 - Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de Nicole Ortis Consultants. L'apprenant.e doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte, l'apprenant.e doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours.

Tout apprenant.e témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

Article 3 - Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux apprenants de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation. Les apprenants auront accès lors des pauses à des boissons non alcoolisées.

Article 4 - Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte de l'organisme de formation.

Article 5 - Accident

L'apprenant.e victime d'un accident – survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de cet accident avertit immédiatement Nicole Ortis.

Nicole Ortis entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de Sécurité sociale compétente.

Article 6 - Assuidité de l'apprenant.e en formation

Article 6.1 – Horaires de formation

Les apprenants doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par Nicole Ortis. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions.

Sauf circonstances exceptionnelles, les apprenants ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation.

Article 6.2 – Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les apprenants doivent avertir Nicole Ortis et s'en justifier.

Nicole Ortis informe immédiatement le financeur de la formation de cet événement.

Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

De plus, conformément à l'article R6341-45 du code du travail, l'apprenant.e - dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics – s'expose à une retenue sur sa rémunération de formation proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 6.3 – Formalisme attaché au suivi de la formation

L'apprenant.e remet, dans les meilleurs délais, à Nicole Ortis Consultants les documents que l'organisme doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charges des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

L'apprenant.e est tenu.e de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action.

Après la formation, les apprenants recevront un certificat de réalisation. Ils s'engagent à réaliser une évaluation de la formation à la fin de la formation. Ils s'engagent à compléter puis à renvoyer à l'organisme de formation un deuxième document d'évaluation qui leur sera adressé, par courriel ou voie postale, 3 mois après la fin de la formation et, ce dans les 30 jours maximum suivant la réception dudit document.

Article 7 - Accès aux locaux de formation

Sauf autorisation expresse de Nicole Ortis Consultants, l'apprenant.e ne peut :

- entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation ;
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme ;
- procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

Article 8 - Tenue

L'apprenant.e est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte.

Article 9 - Comportement

Il est demandé à tout apprenant d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Article 10 - Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière des formatrices, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelle est interdite.

L'apprenant.e est tenu.e de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par la formatrice.

L'apprenant.e signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

Article 11 – Sanctions disciplinaires

Tout manquement de l'apprenant.e à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par Nicole Ortis ou son représentant.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre
- avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant ;
- blâme ;
- exclusion temporaire de la formation ;
- exclusion définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise, la hiérarchie de l'apprenant.e.

Article 12 – Garanties disciplinaires

Article 12.1 - Information de l'apprenant.e

Aucune sanction ne peut être infligée à la personne sans que celle-ci ait été informée au préalable des griefs retenus contre elle.

Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction relative à cet agissement ne peut être prise sans que la personne n'ait été au préalable informée des griefs retenus contre elle et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

Article 12.2 – Convocation pour un entretien

Lorsque Nicole Ortis ou sa représentante envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante :

- il convoque l'apprenant.e - par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge – en lui indiquant l'objet de la convocation ;
- la convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix (apprenant.e ou salarié.e de l'organisme de formation).

Article 12.3 – Assistance possible pendant l'entretien

Au cours de l'entretien, l'apprenant.e peut se faire assister par une personne de son choix.

Nicole Ortis ou sa représentante indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications de l'apprenant.e.

Article 12.4 – Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien.

La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.